

SERVICE EDUCATION
JLS/MJH

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2009

DELIBERATION

OBJET : Etablissements scolaires à structure spécialisée – aide municipale aux familles ploemeuroises – année scolaire 2009-2010

Rapporteur : Danielle BIGOIN

Depuis la précédente année scolaire 2008-2009, la Ville verse directement une aide financière aux familles ploemeuroises scolarisant un enfant au sein d'un établissement scolaire à structure spécialisée n'existant pas sur la commune.

Cette aide a pour objectif d'aider les familles à améliorer l'équipement pédagogique nécessaire à cette scolarisation.

Pour l'année scolaire 2009-2010, il est proposé de fixer le montant de cette aide à 208,10 € , et ce à compter du 1er septembre 2009.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à verser cette aide pour l'année scolaire 2009-2010, et ce à compter du 1er septembre 2009.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'adjointe déléguée à l'éducation

Danielle BIGOIN